PROGRAMME

Sauveteur Secouriste du Travail: Formation initiale

Programme conforme au référentiel V8. 01 2021

La durée

- × 2 jours (14 heures)
- Les deux jours peuvent être disjoints

Les participants

- × Personnes volontaires
- 4 à 10 stagiaires

NB. La formation SST ne peut avoir lieu avec un nombre de stagiaires inférieur à 4 : prévoyez si possible un nombre minimum de 5 stagiaires pour palier à une absence

Les modalités de formation

Formation en présentiel.

Le contexte

La formation SST répond à une préconisation de la CnamTS.

Elle recommande qu'1 salarié sur 10 soit SST avec au minimum 2 SST sur chaque site de travail, quel que soit le nombre de salariés sur le site (par exemple, si 2 salariés sont présents sur le site et qu'ils sont tous les 2 SST, l'un pourra secourir l'autre)



Accessibilité de la formation :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Notre Référent Handicap est chargé d'organiser leur accueil :

Mathilde ① 06 75 633 640

'd fpcsudouest@gmail.com



Certifié QUALIOPI – N° FRO60805-2 Certifié VERISELECT – N° FR056695-1

FPC Sud Ouest

actions de Formation, Prévention et Conseil pour la réduction des risques professionnels

- → www.fpcso.com
- 9 rue Sébastopol 31000 Toulouse
- 06 75 633 640
- fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €
Siret 478 622 632 00014
RCS Toulouse
APE 8559A
N° existence 73.31.04326.31
N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / handicap / administratif:

Mathilde ② 06 75 63 36 40

mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité : Christian ① 06 52 01 54 60 © cerisere.christian@neuf.fr

Protection données personnelles : Justine ② 07 55 77 21 14 ⑤ jdeduitfpc@gmail.com

Formateurs

Christian, Philippe, Pascal

Les objectifs de la formation

- Accroitre le nombre de sauveteurs capables d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident
- × Promouvoir la prévention des risques professionnels
- Respecter l'art. R4224-15 du code du travail tout en suivant les recommandations de la CNAMTS
- Disposer au plus près des situations de travail réelles de salariés formés capables de détecter des dangers et d'informer la hiérarchie

Les objectifs pédagogiques

1. Connaître les enjeux de sécurité de l'entreprise et son rôle de SST et être capable de :

ROLE DE PREVENTION

- 2. Situer son rôle de prévention dans l'entreprise
- 3. Repérer des risques dans une situation de travail et agir ou proposer des actions de prévention
- 4. Informer les personnes ad 'hoc

ROLE DE SECOURS

- 5. Protéger en reconnaissant le signal d'alerte aux populations en identifiant dans une situation d'accident les dangers persistants et en mettant en œuvre les mesures de protection adaptées
- 6. Examiner une victime et reconnaître les signes que sa vie est menacée, les prioriser et les associer à un résultat à atteindre
- 7. Alerter ou faire alerter les secours en respectant les consignes en cas d'accident donnant aux secours l'information pertinente et organisant leur accueil
- 8. Secourir la victime de manière appropriée et assurer sa surveillance
- 9. Eventuellement : adopter une conduite et des gestes adaptés aux risques spécifiques de l'entreprise

Le lieu

Dans vos locaux ou dans ceux de l'organisme de formation

Lorsque la formation a lieu dans vos locaux, la salle doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Il n'est pas indispensable qu'elle comporte plus de 2 tables. Si l'espace non occupée par les tables n'est pas suffisant pour les exercices au sol, celles-ci doivent pouvoir être enlevées.
- ✗ Il est nécessaire de disposer d'un espace 4 m2 pour le formateur + 2 m2 par stagiaire pour les exercices au sol (espace non occupé par des meubles).
- Elle doit être équipée d'une chaise par stagiaire plus une pour le moniteur
- Le sol doit être en suffisamment bon état pour que les stagiaires puissent s'y allonger (nous fournissons des protections papier évitant d'être en contact direct avec le sol)
- L'environnement sonore doit être compatible avec une formation

Lorsque la formation à lieu dans vos locaux, il est intéressant que les stagiaires puissent se rendre dans lieux de travail lorsqu'ils sont à proximité, pendant la dernière demi-journée de formation (environ 20 mn). Dans ce cas, merci d'avertir si nécessaire le formateur des EPI qu'il devra porter

Les outils pédagogiques

Outils fournis par l'entreprise (lorsque celle-ci dispose de ces informations et documents) :

- Le nom de l'interlocuteur au sein de l'entreprise auprès de qui s'informer sur l'organisation sécurité de l'établissement (responsable ou animateur sécurité, salarié compétant désigné ...)
- Le nombre total de SST formés au sein de l'établissement
- Le taux de fréquence et de gravité des accidents au cours des 2 à 3 années antérieurs (ou s'ils ne sont pas connus le nombre d'accidents)
- La liste des accidents de travail de l'année précédente ou de l'année en cours avec si possible la description des circonstances de l'accident. A défaut une copie des déclarations
- Le document unique d'évaluation des risques ou s'il est volumineux la partie relative à une unité de travail dangereuse.



- Les consignes en cas d'accidents si vous en avez rédigées
- Lorsque ceci ne figure pas dans le Document Unique, le nom des produits chimiques CMR, corrosifs, toxiques et nocifs que les stagiaires peuvent être amenés à utiliser
- Une liste des matériels de secours existant dans l'établissement (par exemple : lave œil, extincteur pour brûlure chimique, brancard, sac à membres ...)

Lorsque ces documents existent dans l'entreprise :

- Un exemple de procédure de suppression de danger, mise en sécurité ou de consignation d'une machine ou d'un équipement
- Afin que les stagiaires puissent demander la suppression des dangers en respectant les procédures internes, une liste des équipements faisant l'objet de procédures particulières avec indication éventuelle des personnes habilitées à les mettre en œuvre.
- Les procédures de signalement des soins dispensés par les SST, des presque-accidents ou échappéesbelles, des risques. Un exemplaire vierge de ces formulaires
- Un document retraçant un exemple de mise en œuvre de l'amélioration de la sécurité à partir d'un signalement. Lorsqu'un cahier de liaison est utilisé et que ce cahier comporte une partie Réponse : la photocopie d'une page de ce cahier

A défaut de ces éléments :

- A qui et comment le SST doit-il signaler les soins qu'il a dispensé ?
- A qui et comment doit-il faire connaître les situations dangereuses qu'il a détectées ?
- A qui doit-il communiquer les propositions d'amélioration de la sécurité qu'il pourrait-être amené à formuler?

NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.

Autres outils pédagogiques :

- Le plan d'intervention sur magnets
- Films pédagogiques de l'INRS : « La raison des gestes », « Histoires ordinaires », « NAPO : Pas de quoi rire ! », « Attention produits chimiques » et autres films.
- Malette pédagogique INRS, matériel pour les simulations
- Film DFI CREATION sur les Gasps
- Mannequins :
 - 1 mannequin AMBU pour compressions d'Heimlich
 - Mannequins adultes, enfants, nourrissons pour RCP
- Défibrillateur utilisable en DSA et DEA
- Les protections (gants, blouses, masques FFP2, tapis de sol jetables, gel) recommandés par l'INRS pour les formations de secouristes en période de pandémie.

Les méthodes pédagogiques

- Démonstration et explication des gestes
- **Exercices** individuels
- Cas concrets permettant l'évaluation de la compétence des stagiaires

Le contenu du programme

JOUR 1

Le SST:

- Son rôle
- Le cadre juridique en cas d'intervention



Chaque apprenant décrit la conduite à tenir dans différentes situations

ROLE DE PREVENTION

Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Vocabulaire de la prévention : dommage, danger, situation dangereuse, MAD (Mécanique d'Apparition du Dommage)
- Nature et importance des ATMP de l'établissement

Le rôle du SST en tant qu'acteur de prévention et les autres acteurs



Les apprenants consultent les statistiques fournies ou à défaut en font à partir de la liste d'accidents et motivent les écarts entre les résultats de l'entreprise et ceux des entreprises du NAF

Le repérage des situations de travail dangereuses

- Observer les dangers
- Identifier les personnes exposées
- Imaginer les facteurs d'accident



Chaque apprenant décrit le MAD d'un accident passé ou d'un accident qui pourrait avoir lieu

Les propositions d'amélioration de la sécurité

- Actions de prévention et de protection
- Mise en relation des actions de prévention et des accidents de l'entreprise
- Mise en relation des actions de prévention et du Document Unique



Chaque apprenant décrit une mesure de prévention de son MAD

L'information de la hiérarchie

- × Qui informer?
- Quel est le contenu de l'information ?
- Comment informer ?



Chaque apprenant communique le MAD qu'il a décrit en utilisant les outils ad 'hoc.

ROLE DE SECOURS

En cas d'accident, identifier les risques persistants pour se protéger, protéger la victime et les témoins

- Le signal d'alerte aux populations
- Les dangers persistants : le reconnaître, identifier les victimes, imaginer les scenarii de suraccident
- Supprimer le danger : reconnaître les dangers pouvant être supprimés par le SST, simplement ou dans le cadre d'une procédure spécifique, les consignations ne pouvant être mises en œuvre que par des personnes habilitées ...
- Isoler le danger : identifier ce qui pourrait constituer des mesures d'isolement par rapport aux dangers présents dans l'entreprise
- Protéger



Chaque apprenant fait un dégagement d'urgence

Examiner la victime et faire alerter

Examiner : rechercher le saignement abondant. Reconnaître l'étouffement. Vérifier si la victime est consciente. Vérifier si la victime respire



Chaque apprenant recherche un saignement par palpation, vérifie la conscience et la respiration d'une victime inconsciente

Faire alerter: les consignes en cas d'accident. L'information pertinente pour les secours. L'organisation de l'accueil des secours. A qui confier la mission d'alerte? Quand alerter?



Chaque apprenant simule un appel dans une situation d'accident qu'il invente

Secourir en cas de :

Saignement abondant



Les apprenants posent un pansement compressif. Ils réalisent plusieurs simulations.

Étouffement



Les apprenants réalisent des cas concrets d'étouffement total ou partiels de l'adulte et du nourrisson

- Plaintes de malaise
- Plaintes de brûlures



Les apprenants réalisent des cas concrets de malaise, brûlure externe, brulure électrique

- Plaintes de douleurs empêchant des mouvements
- × Plaintes pour une plaie qui ne saigne pas abondamment



Les apprenants réalisent des cas concrets fracture, plaie grave au thorax ou à l'abdomen

JOUR 2

Ancrage des compétences



Des sous-groupes d'apprenants posent les magnets sur le plan d'intervention en expliquant leur signification. Ils font la démonstration des gestes.



Les apprenants s'entrainent en équipe en utilisant une liste des cas généraux et des cas particuliers sur laquelle n'apparait pas la conduite à tenir. Lorsque le travail des équipes est peu qualitatif, le formateur le complète par plusieurs tours de table dans lesquels les apprenants indiquent immédiatement la conduite à tenir répondant au cas général ou particulier énoncé.



« La compétition » : alternativement un membre de chaque équipe joue le secouriste dans des mises en situation portant sur les cas généraux et les cas particuliers. En fonction du niveau du groupe les cas peuvent aborder des cas complexes : doubles signes de détresse, doubles victimes, cas évolutifs...

Secourir en cas de :

- Victime inconsciente qui respire
- Victime inconsciente qui ne respire pas



Poursuite de « la compétition » avec des cas concrets intégrant une victime inconsciente

Ancrage des compétences : évaluations formatives sur des cas concrets intégrant la victime inconsciente et l'utilisation du défibrillateur

Validation des compétences



Chaque apprenant passe les épreuves certificatives

L'évaluation des compétences

- Mise en situation
- Analyse de l'intervention et du risque à l'origine de l'accident, mesures de prévention et signalement

Le suivi

Les stagiaires qui ont suivi l'intégralité de la formation et ont réussi l'évaluation des compétences, reçoivent un <u>certificat national de Sauveteur Secouriste du Travail</u> valable pour une période de 2 ans.



Taux de réussite moyen du 01/01/2018 au 31/12/2021 des apprenants ayant participé à l totalité de la formation = **99%**

NB: La qualité de Sauveteur Secouriste du Travail est attribuée pour une durée de 2 ans. Une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) d'1 journée permet de prolonger ou retrouver cette qualité pour une nouvelle période de 2 ans.